

Collectif contre l'impunité

Regroupement de plaignants-es, contre l'ex dictateur Jean-Claude Duvalier et consorts, et d'organisations de droits humains
Centre œcuménique des droits humains (CEDH) - Kay Fanm (Maison des femmes)
Mouvement des femmes haïtiennes pour l'éducation et le développement (MOUFHED) - Réseau national de défense des droits humains (RNDDH)
Point focal: Centre œcuménique des droits humains (CEDH) - cedh@cedh-haiti.org

Aujourd'hui est 7 février

Nous avons, chaque année depuis 26 ans, marqué la fin de plus d'un quart de siècle de dictature sanglante et cleptomane des Duvalier et célébré nos libertés reconquises: liberté de dire, liberté de nous réunir, liberté d'exiger des comptes de nos dirigeants.

7 fevriye 1986, nou t ap chante nan lari « Ke makak la kase ! ». Nou te gen komite katye ki t ap di « Veye yo, bare yo ! » pou anpeche sa k te rete nan rejim Divalye a, ak lame d Ayiti, kontinye maspinen moun, kraze zo. 7 fevrie 2012, makak la tounen... epi jij intriksyon, ki pou te pemèt nou ale lajistis pou laverite ka blayi, soti yon odonans ki di: **bliye** moun ki mouri nan Fò Dimanch ak nan Kazèn Desalin ; **bliye** moun yo maspinen anba rejim Jean Claude Divalye ; **bliye** peyizan Latramble yo te menen nan prizon tankou kabrit Tomazo, **bliye** 3 ti flè lespwa, 3 jen timoun lekòl ki t ap proteste nan lari Gonayiv e ki mouri anba bal lame d Ayiti ; **bliye** jounalis, sendikalis ak etidyan yo te maspinen, mete anba kòd, pimpe lòt bò dlo; **bliye** sitwayen d Ayiti ki t ap viv ak laperèz, baboukèt nan bouch. Sèl sa ki pou ale douvan lajistis, jij la di, se kòb rejim la te vòlè.

Certains nous ont demandé pourquoi aller en justice au nom des morts, des torturés, des disparus et des exilés de la dictature, alors que le terrible tremblement de terre du 12 janvier 2010 a détruit la vie de 300 000 de nos proches et détruit nos villes ? Pourquoi aller en justice contre Jean Claude Duvalier alors que meurtres crapuleux, kidnappings à répétition, assassinats politiques et un climat pervers de corruption sont restés impunis depuis la chute de la maison Duvalier ? Pourquoi exiger justice alors qu'il faudrait parler de reconstruction et de réconciliation ?

Et c'est justement pourquoi nous avons porté plainte contre le premier responsable des crimes de la dictature, qui a cru, à la faveur de la souffrance de milliers d'Haïtiens, pouvoir rentrer tranquillement en Haïti, faire campagne, jouir de l'argent volé et n'avoir de compte à rendre à personne. Parce qu'en dépit de ce que pensent et disent certains de nos politiciens et certains gouvernements donateurs, on ne reconstruit pas un pays avec seulement des briques et du ciment, on ne reconstruit pas un pays sur des fondations pourries. L'une de ces fondations pourries est l'impunité qui depuis des décennies mine notre pays, bloque toute velléité de développement réel et empêche que notre appareil judiciaire, trop longtemps au service des riches et des puissants, serve enfin chaque citoyen haïtien, riche ou pauvre.

Dans aucun pays, meurtri comme nous par un régime totalitaire, ou par des guerres civiles, il n'y a eu de réconciliation sans que la vérité ne soit établie et que justice ne soit rendue ; qu'il s'agisse des mises en accusation des bourreaux du régime d'apartheid en Afrique du Sud ou des gatchacha populaire jugeant les exécutants génocidaires du Rwanda. A un moment où le Guatemala traduit,



devant ses tribunaux, les généraux septuagénaires de la « sale guerre » d'il y a 30 ans, à un moment ou les Mères de la place de Mai en Argentine trouvent enfin justice pour leur petits enfants enlevés ou leurs fils et filles portés disparus, un juge d'instruction ici écarte d'un revers de main les plaintes des victimes sur la base que la notion de crime contre l'humanité est étrangère à nos lois nationales. Or ironie de l'histoire, c'est sous le régime de Jean Claude Duvalier qu'Haïti a adhéré a la Convention américaine relatives aux droits de l'Homme et en vertu de l'article 276-2 de la constitution haïtienne, les traités, ou accords internationaux, une fois sanctionnés et ratifiés, font partie de la législation du pays et abrogent toutes les lois qui leur sont contraires, ce que choisit d'ignorer le juge Carves Jean .

Nous les survivants et survivantes de la dictature Duvalier qui avons payé très cher ce droit collectif à la liberté d'expression et d'association, dont nous jouissons tous aujourd'hui, nous qui nous sommes trop longtemps tus, voulant oublier des blessures encore sensibles, complices involontaires de l'impunité, nous disons aujourd'hui « c'est assez ! ». Juger Duvalier et ses sbires pour les meurtres, les tortures et les exécutions commis alors qu'il était chef suprême du pays, de son armée et de ses milices, est la seule garantie que demain, ces libertés et nos droits fondamentaux seront respectés par ceux qui prétendent nous gouverner.

Nous irons en appel et si nécessaire d'appel en cassation. Nous épuiserons tous les recours existants contre cette ordonnance inique. Cette fois ci, sur ce cas, emblématique plus que tout autre, l'impunité ne passera pas. Notre indignation constante et renouvelée accompagnera chaque étape du processus légal pour forcer notre système judiciaire à servir enfin notre population. Nous le devons à nos disparus, à ces milliers de morts qui nous entourent. Nous le devons surtout à nos enfants qui ont droit à un avenir de justice et de liberté.

Pa ka gen demokrasi san jistis.

Pour les survivants et survivantes de la dictature Duvalier

Michèle Montas

7 février 2012

Pour authentification : Danièle Magloire

